

Département de médecine familiale

Université d'Ottawa

Nom de la politique:	Examen structuré des progrès
Approuvé par:	Comité du programme de résidence
Date de la dernière révision:	25 avril 2016

Objectif:

L'objectif de cette politique est de s'assurer que tous les résidents participent à une revue formel et documenté afin de suivre et de planifier les progrès et les objectifs individuels tout au long de leur résidence.

Politique:

La revue doit être effectuée à intervalles réguliers pour tous les résidents:

R1 et R2 : deux fois par année

R3: à mi-parcours et à la fin de la période de formation si celle-ci est inférieure à un an, ou au moins deux fois par an.

Les revues des R1 et R2 seront menées par le directeur du programme de l'unité ou son délégué. Ce délégué sera défini comme le "conseiller pédagogique". Si le conseiller pédagogique est directement responsable de l'évaluation du résident, ce dernier peut demander un autre conseiller.

Les revues des R3 seront menés par le directeur du programme de catégorie 1 ou 2 concerné ou par le directeur du programme de compétences avancées.